

	Reporter les épandages de fertilisants minéraux organiques en tenant compte des contraintes déjà prévues par les programmes d'actions pris au titre de la directive 91/676/CEE du conseil du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles	
--	--	--

Recommandations concernant les déplacements

Vous êtes invité à limiter vos déplacements en :

- les reportant, si possible
- En cas d'impossibilité, en optant pour un mode de transport doux
- En cas d'impossibilité, à utiliser préférentiellement les réseaux de transport en commun ou de privilégier la pratique du covoiturage

Recommandations sanitaires pour la population :

Que doit-on faire ?

- éviter les activités sportives intensives ;
- limiter l'exposition aux produits irritants (tabac, solvants, peintures...) ;
- suivre strictement les traitements médicaux et en cas de fortes gênes respiratoires, ne pas hésiter à consulter un médecin.

Qui est concerné prioritairement ?

Les recommandations s'appliquent à l'ensemble de la population et, en priorité, aux enfants de moins de 12 ans, personnes âgées de plus de 65 ans, personnes asthmatiques ou allergiques, insuffisants respiratoires ou allergiques ou cardiaques.

Des informations complémentaires sur l'épisode de pollution en cours ou sur les recommandations sanitaires sont accessibles sur les sites Internet :

www.occitanie.ars.sante.fr

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

www.atmo-occitanie.org